

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 mars 2018

n°6

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (1) :

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Demande de subvention au titre du contrat de ruralité - Remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes de la commune de Naintré

Le conseil municipal de Naintré a décidé le remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes de la commune dont les objectifs principaux sont de la mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité et d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment.

Le bureau doit maintenant se prononcer sur le soutien qu'il désire apporter à l'opération de la commune de Naintré ainsi que sur les modalités de financement de cette opération.

* * * * *

VU la circulaire du 23 juin 2016 du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,

VU le contrat de ruralité 2017-2020 de Grand Châtellerault signé le 30 juin 2017,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau.

CONSIDÉRANT l'intérêt majeur pour le territoire communautaire et ses communes de pouvoir solliciter les crédits de l'État affectés aux opérations en faveur de la ruralité, dans un souci d'une offre de qualité à toute la population,

CONSIDÉRANT le contrat de ruralité et en particulier la fiche page 37 de l'annexe concernant le projet de la commune de Naintré et correspondant à l'axe 5 « la transition écologique et énergétique : biodiversité, économie de l'énergie, environnement et paysages ».

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de soutenir le dossier du remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes de la commune de Naintré

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 mars 2018

n°6

page 2/2

- d'approuver le plan de financement suivant : coût total 20 700 euros HT

DETR	6 210
Contrat de ruralité	10 350
Autofinancement communal	4 140
Total des recettes	20 700

Travaux	20 700
Total des dépenses	20 700

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 21/03/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER